

Un agenda 2017-2018 bien rempli, des résultats réjouissants et des travaux importants : les ingrédients d'une stratégie active au service d'un modèle 2^{ème} pilier efficace.

Chères assurées, Chers assurés,

Comme d'habitude, FISP Info vous informe sur votre 2^{ème} pilier, avec des éclairages sur des sujets concernant votre caisse de pensions et les évolutions du système de Prévoyance en Suisse.

Outre la synthèse sur des résultats 2017 concrétisant l'action de la Fondation en votre faveur, ce numéro rappelle les enjeux du 2^{ème} pilier mis en lumière lors de la conférence des assurés de novembre 2017.

Dans cette Newsletter FISP, vous trouverez ainsi des informations sur ses résultats financiers, les actions menées pour maintenir un modèle de prestations de référence, et le cadre de son activité :

- Résultats de la FISP - Finance : exercice 2017 et résultats généraux réjouissants.
- Règlement 2018 - Prestations : continuer à vous faire bénéficier d'un 2^{ème} pilier de qualité.
- Conférence des assurés - Proximité : force d'un modèle propriétaire, sens de la mission FISP.

Certains thèmes seront traités plus en détails dans le Rapport Annuel disponible cet été (www.fisp.ch) après l'approbation des comptes 2017 par le Conseil de Fondation.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

En 2017, le modèle financier de la FISP signe une belle performance : le rendement de la gestion de fortune dépasse les 10%.

- Ce coup d'œil dans le rétroviseur réjouit tous ceux qui œuvrent pour le succès de la Fondation et ceux qui l'ont choisie comme solution de prévoyance professionnelle.
- Nous sommes heureux de partager avec vous ces résultats, qui concrétisent les efforts des organes de conduite et permettent d'améliorer vos prestations.
- Outil essentiel au 2^{ème} pilier, la gestion financière doit permettre d'obtenir un 3^{ème} cotisant (*) nécessaire à des prestations de qualité : à cet effet, la FISP met en œuvre une gouvernance d'investissement vigilante, au service d'une ambition responsable, raisonnable mais non résignée.
- En 2017, cette stratégie a permis de disposer d'une exposition aux marchés financiers mesurée et diversifiée, synonyme de réduction globale des risques, qui n'a pas handicapé l'exploitation des potentiels de rendement en faveur des assurés.
- Les résultats atteints, dépassant l'objectif visé sur le long terme (env. 4%), illustrent le bien-fondé de choix proportionnés aux risques et opportunités à exploiter sur des marchés financiers bien orientés en 2017. Cette excellente année permet d'offrir un intérêt sur les comptes épargne des assurés et de constituer des réserves pour faire face aux années plus difficiles sur les marchés financiers.
- Pour plus de détails : le rapport annuel 2017 sera publié sur www.fisp.ch.

(*) 3^{ème} cotisant : rendement de la fortune gérée, fondement du système de capitalisation. Il complète les 2 premiers cotisants (assurés et employeurs) et permet d'améliorer le taux d'intérêt crédité et les ressources financières de la Fondation.

Qualité des prestations, efficacité économique de votre partenaire 2^{ème} pilier :

En 2018, la FISP continue à gérer les enjeux et facteurs de réussite de sa mission.

- Face aux défis financiers (rendements fluctuants), démographiques (allongement de la durée de vie), politiques et légaux (enjeux sociaux des systèmes de prévoyance, complexification des normes et lois), votre Fondation doit s'adapter, comme toutes les grandes caisses de pensions, sans trahir sa mission : continuer à offrir aux assurés et aux adhérents des solutions de prévoyance de référence.
- Sur 2017-18, en renforçant la capacité de la FISP à gérer les enjeux de ce contexte complexe, le Conseil de Fondation prend soin des prestations des assurés et préserve aussi les efforts des cotisants assurés/employeurs.
- Les prochains FISP Info traiteront des mesures renforçant la FISP en tant que partenaire 2^{ème} pilier de référence, pour offrir aux assurés des prestations durablement attractives via une stratégie assurant les équilibres financiers nécessaires sur le long terme.
- En particulier, d'importants travaux d'évaluation du modèle FISP permettent d'assurer sa capacité à traiter les enjeux de gestion des risques et de gouvernance financière : ils associent l'ensemble des spécialistes financiers, dont l'expert en prévoyance professionnelle, auquel sera consacrée notre prochaine rubrique «petit glossaire 2^{ème} pilier».

Résultats de la FISP : synthèse sur une année 2017 et des résultats généraux réjouissants.

L'exercice 2017 permet à nouveau à votre Fondation de vous faire bénéficier des fruits d'une gestion des risques conciliant rendement et sécurité, objectifs à court terme et à long terme, redistribution de performance aux assurés et mise en réserves.

Grâce à des solutions adaptées au contexte financier, les capitaux gérés ont été bien valorisés, avec un rendement des placements supérieur à 10% qui a permis au Conseil de Fondation de prendre des mesures pour une conduite durablement en faveur des assurés :

- a) Sur 2017, le compte épargne des assurés actifs est rémunéré au taux d'intérêt de 2,50%. Ce taux s'applique à l'ensemble de vos avoirs et cotisations, alors que le taux minimum légal fixé par le Conseil Fédéral est de 1% en 2017, et uniquement sur la part obligatoire minimum LPP.
- b) Des réserves ont été à nouveau renforcées pour tenir compte de l'allongement prévisible de l'espé-

rance de vie et garantir les retraites futures en continuant à appliquer un taux de conversion favorable aux assurés (cf. point suivant).

- c) Le taux de conversion du capital en rente est modifié selon le modèle applicable dès 2018. Des informations sur cette évolution, qui permet d'adapter le modèle aux impératifs techniques tout en restant parmi les références du marché 2ème pilier, sont détaillées dans les communications FISP Info n°13 et 14 (cf. aussi encadré).
- d) Pour 2018, la rémunération des comptes épargne des assurés est fixée provisoirement à 1%, suivant les recommandations du Conseil Fédéral. Comme pour 2017, la FISP examinera en fin d'année quel intérêt peut être attribué aux assurés, en fonction des résultats 2018.

La FISP démontre ainsi sa volonté de privilégier la redistribution de performance, en prenant aussi les mesures nécessaires à la suite d'une mission en

faveur des assurés, par l'application de principes de bonne gouvernance permettant de fixer des objectifs de prévoyance de qualité sur le long terme.

Ces décisions équilibrées, résultant aussi des travaux menés en collaboration étroite avec l'organe de révision et l'expert en prévoyance, permettent à la FISP, tout en continuant à vous faire bénéficier de prestations de qualité et en renforçant ses réserves, d'améliorer son taux de couverture (niveau de l'ordre de 108%, évaluation affinée lors de l'établissement des comptes définitifs).

Nous allons continuer à travailler selon ces principes, de manière à continuer à améliorer encore l'attractivité de votre Fondation : de nombreux travaux seront ainsi initiés ou poursuivis en 2018 pour consolider ces acquis et faire face aux futurs enjeux de la prévoyance.

Retrouvez ces informations sur www.fisp.ch, ainsi que le nouveau règlement de prévoyance 2018.

En bref - Règlement de prévoyance 2018 : évoluer pour maintenir des prestations de qualité.

Quelques modifications apportées aux articles 4 al.3, 11 a 4), 16a.2, 25 a), 30, 33.3, 40 d.

La plus importante concerne la rente de retraite (cf- FISP info n° 13 et 14) :

- Système applicable aux bénéficiaires de rentes de retraite débutant au plus tôt le 01.02.2018.
- Une rente garantie, versable en 12 mensualités (taux défini dans le règlement 2018).
- Un complément «13^{ème} rente» non garanti, versable avec la mensualité de décembre.
- Le montant versé en décembre est annoncé aux bénéficiaires en début d'année.
- Mesures transitoires : la 13^{ème} rente non garantie sera versée à 100% pendant les 5 exercices suivant la mise en vigueur de ce modèle.



Comparaison avec le modèle actuel (règlement 2017)

- Rente garantie égale à environ 90% de la rente selon règlement 2017.
- Rente globale (yc 13^{ème} rente) égale à environ 98%.
- Rente à 65 ans

	modèle jusqu'en 2017	modèle dès 2018
Taux de conversion garanti	7,05%	6,37%
Complément 13 ^{ème} rente	0,00%	0,53%
Total visé	7,05%	6,90%

Comment s'informer : Vos interlocuteurs habituels sont à votre disposition. Le certificat de prévoyance individuel envoyé au 1^{er} trimestre indique le montant garanti et visé par le modèle 2018.

Conférence 2017

(7 novembre 2017 au Casino de Montbenon)

- Explications sur les évolutions du règlement de prévoyance et les améliorations de prestations,
- Eclairages sur les résultats atteints et sur les indicateurs permettant de mieux appréhender les caractéristiques de leur Fondation,
- Informations fondamentales sur la stratégie, le fonctionnement et la conduite de la FISP : mesures en matière de gestion des risques et de respect des principes de gouvernance, travaux d'évaluation et de renforcement du modèle financier, etc...

Les quelque 200 assurés présents, représentant la diversité des adhérents et métiers économiquement liés au monde des soins, ont pu vérifier - en échangeant in vivo avec les spécialistes responsables - que leur Fondation continue de se comporter fidèlement à la volonté de ses fondateurs, et conformément au modèle propriétaire qu'ils ont choisi de mettre à leur disposition.

En tant qu'institution de prévoyance contrôlée par ses assurés et ses entreprises adhérentes, en s'adaptant en permanence selon les meilleures pratiques, la FISP agit afin de remplir une mission de prévoyance de manière la plus responsable, à tous égards et à l'égard de tous.

Plus de détails dans le support de la présentation de la conférence et dans les prochains rapports annuels, sur www.fisp.ch.